

Objet : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bailleur social Versailles Habitat pour la création en acquisition-amélioration de quinze logements sociaux de type PLUS et PLS sur la commune de Jouy-en-Josas.

Le Bureau, légalement réuni le 6 septembre 2013 sous la présidence de M. Jean-François PEUMERY, Vice-président de la communauté d'agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010-01-05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2006-06-10 du 27 juin 2006 portant sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par le Grand Parc à la réalisation de logements aidés ;

Vu les délibérations de Versailles Grand Parc n°2007-12-16, n°2008-02-08, n°2008-12-05, n°2009-12-19, n°2010-05-10 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour surcharge foncière pour la réalisation de logements aidés ;

La subvention pour surcharge foncière attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 27 juin 2006.

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social sur le territoire de Versailles Grand Parc en compensant les surcoûts dus à la cherté du foncier.

Le bailleur social, Versailles Habitat, a déposé une demande de subvention en date du 15 juillet 2013 pour la réalisation de quinze logements sociaux de type PLUS et PLS situés 36 rue Charles de Gaulles à Jouy-en-Josas;

Programme subventionné :

| Nom du bailleur | Adresse de l'opération | Commune | Nb lgts | Programme | | | | | | Subvention surcharge foncière |
|--------------------|---------------------------|---------------|---------|--------------------------|------|-----|--------------------|------|-----|-------------------------------|
| | | | | Acquisition-Amélioration | | | Construction neuve | | | |
| | | | | PLAI | PLUS | PLS | PLAI | PLUS | PLS | |
| Versailles Habitat | 36 rue Charles de Gaulles | Jouy en Josas | 15 | | 12 | 3 | | | | 150 000 € |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2013

Décide :

- 1) *de verser une subvention de 150 000 € (15 X 10000 €) au bailleur social Versailles Habitat pour la réalisation en acquisition-amélioration de quinze logements sociaux type PLUS et PLS situés 36 avenue Charles de Gaulle à Jouy-en-Josas ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 6 septembre 2013.



ajetés Le Président

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles